

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 OCTOBRE 2014 À 20H30

Le Conseil municipal s'est réuni le Jeudi 04 octobre 2014 à 20h30 sous la présidence de Serge LECOMTE, Maire, au lieu habituel de ses séances.

La convocation a été adressée le 25 septembre 2014.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Bénédicte RICARD – Francis POUZET, adjoints – Albertina GASPERONI – Christophe BRETON – Fabienne BAUDON – Jean-Claude RICHARD – Laurent BARILLET – Annabel LE COZ – Jean-Yves PROUST – Marie-Pierre BOUGREAU – Florent MARTIN – Janine PERROT – Carole DEZYN – Arnaud LELIEVRE

Était excusée : Camille ECHERSEAU

Albertina GASPERONI est désignée secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2014**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 04 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité. Madame Albertina GASPERONI fait toutefois remarquer qu'il n'apparaît pas au procès-verbal les remarques qu'elle a formulées au sujet de la qualité de l'eau qui à chaque coupure du réseau arrive pleine de rouille à la Boucheraie.

- **BUDGET 2014 - DÉCISION MODIFICATIVE N°4-2014 (CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES OPÉRATION « EXTENSION CANTINE »)**

Le Maire informe ses collègues que les prévisions budgétaires en section d'investissement s'avèrent insuffisantes au programme 299 « Extension cantine » et qu'il y a lieu d'inscrire des crédits complémentaires (soit 4 000€) pour effectuer le paiement des factures.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter les décisions modificatives suivantes :

1. Section d'Investissement :

. Dépenses

Compte 21312 – opération 299 : + 4 000€ (Extension cantine)

Compte 21318 – opération 298 : - 4 000€ (Réhabilitation Salle des fêtes)

. Recettes

Compte 1641 – opération 299 : + 4 000€ (Extension cantine)

Compte 1641 – opération 298 : - 4 000€ (Réhabilitation Salle des fêtes)

- **ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire présente la Fondation du Patrimoine (délégation régionale du Centre). Cet organisme a pour objectifs la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. Elle aide les porteurs de projet (publics ou privés) à trouver des fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices.

L'adhésion à la fondation permet de mobiliser un mécénat pour aider au financement d'un projet de valorisation du patrimoine communal.

Aussi, dans le cadre de projets à venir, Monsieur le Maire propose d'adhérer à La Fondation du Patrimoine pour un montant de 100 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à La Fondation du Patrimoine.

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE (CLETC)**

Par délibération en date du 21 décembre 2011, le Conseil communautaire a accepté la prise de compétence concernant le développement de l'enseignement musical spécialisé. Le rapport de la CLETC en date du 21 mars 2012 avait porté sur le transfert de cette compétence en distinguant le fonctionnement des EMI qui impactait les attributions de compensation et les interventions en milieu scolaire pour lesquelles il était prévu transitoirement un remboursement des communes et syndicats de communes : Syndicat Noyant Trogues et SIEPVV, compte tenu de l'intervention de l'association des Musarts et du Syndicat mixte de l'ouest tourangeau.

À compter de la rentrée 2014, l'EMI gère directement les interventions en milieu scolaire. Dès lors les travaux de la CLETC qui s'est réunie le 9 juillet dernier, ont porté sur le coût de ces interventions à répartir sur les communes utilisatrices au regard des dépenses de chacune des collectivités les trois années précédant la prise de compétence par la CCSMT.

Le calcul des nouvelles attributions de compensation qui figurent dans le rapport étant dérogatoire, le rapport doit être adopté à l'unanimité des conseils municipaux.

Lors du Conseil communautaire du 29 septembre 2014, le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges – interventions en milieu scolaire a été présenté et approuvé. Aussi, il revient aux communes membres de donner leur avis sur celui-ci.

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport. Il présente la répartition des charges entre les communes suite au transfert de compétence « développement de l'enseignement musical ». Ainsi, Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à ce transfert de compétence, l'attribution de compensation est diminuée pour la commune de 5 955€, soit une attribution de compensation fixée à 112 382 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges – interventions en milieu scolaire (CLETC) et la modification des attributions de compensation qui fixe celle de la commune à 112 382 €.

- **AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE PAR LA GAEC DE LA TARDIVIÈRE À MONTS**

Le Maire informe ses collègues que lors du Conseil municipal du 23 juillet 2013 avait statué sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par le GAEC de la TARDIVIÈRE à MONTS en vue de l'extension avec augmentation d'effectif de son élevage bovin pour atteindre 200 vaches laitières.

Une partie du territoire de ST EPAIN étant concernée par le plan d'épandage de cet élevage, le Conseil municipal avait été appelé à donner un avis sur cette demande. À l'unanimité, il avait émis un avis favorable.

Par courrier en date du 28 août dernier, la commune a été informée par Monsieur le Préfet du début de l'enquête publique pour ce projet et le dossier complet de l'enquête lui a été transmis. Dans le cadre de cette enquête publique, la commune est invitée à donner à nouveau son avis sur la demande de la GAEC de la TARDIVIÈRE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par le GAEC de la TARDIVIÈRE à MONTS.

– **AUTORISATION D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES AU SYNDICAT MIXTE « TOURAINES CHER NUMÉRIQUE » POUR LA RÉALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**

Par délibération en date du 3 mars 2014, le Conseil communautaire avait approuvé la création d'un syndicat mixte mutualisé et l'adhésion de la CCSMT à ce syndicat pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). À cette fin, il avait sollicité auprès des communes le transfert de la compétence qu'elles détiennent en matière de réseaux publics de communication électroniques au profit de la CCSMT.

Le Conseil Général par courrier en date du 1er août dernier a informé qu'il avait adhéré au Syndicat Mixte Ouvert « Touraine Cher Numérique » et lui a transféré sa compétence numérique par délibération du 20 juin 2014.

La majorité des communes du territoire ayant transféré cette compétence, le Conseil communautaire par délibération du 29 septembre, a sollicité les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes afin qu'ils se prononcent dans les trois mois par délibérations concordantes sur l'adhésion de la CCSMT au syndicat « Touraine Cher Numérique » et à la révision des statuts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision des statuts en son article 3 de la façon suivante : « Infrastructures et réseaux de communications électroniques : Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » et autorise la Communauté de communes à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Touraine Cher Numérique ».

– **ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE PRÉTRAITEMENT DES EFFLUENTS**

Dans le cadre du projet de mise en place d'un équipement de prétraitement des effluents en entrée de la filière de la station d'épuration, Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une consultation auprès d'entreprises a été menée. Deux offres ont été reçues :

- SAUR pour un montant de 29 995 € H.T.
- MSE pour un montant de 19 800 € H.T.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société MSE domiciliée à Cinq-Mars-La-Pile (37130) pour un montant de 19 800 € H.T. soit 23 760 € T.T.C..

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise MSE.

– **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire indique que l'association des vallées vertes demande la gratuité de la salle des fêtes pour la représentation théâtrale du dimanche 26 octobre 2014 dont les fonds seront reversés intégralement à l'association « LOANN ». Cela permettra à cet enfant de continuer son traitement.
- L'association des sapeurs-pompiers organise une Sainte-Barbe / Sainte Cécile le 22 novembre 2014. À cette occasion, elle demande la prise en charge du vin d'honneur par la commune pour 250 personnes (pétillants, chouquettes sucrées et salées).
Cette année la musique départementale des pompiers d'Indre-et-Loire se déplace à Saint-Epain. Le budget prévisionnel pour la commune est de 400 € (environ 240 € de chouquettes et 40 bouteilles à 4 € l'unité).
L'ensemble du Conseil municipal est favorable à la participation de la commune à cet évènement.
- La communauté de communes informe la collectivité de la saison culturelle à Saint-Epain :
 - Le 08 octobre la compagnie Möbius-Band pour une lecture publique, à 18h, à la bibliothèque,
 - Le 09 novembre : la compagnie Allo maman bobo pour une représentation de « En attendant les loups » (spectacle jeune public).Ces deux évènements sont en entrée libre.

- L'Académie d'Orléans Tours informe les collectivités d'une modification du pont de l'Ascension :
 - la journée du 15 mai 2015, soit le lendemain de l'Ascension sera libérée pour l'ensemble des établissements et écoles publics de l'académie. Il n'y aura pas classe ce jour-là ;
 - une demi-journée de classe se tiendra le mercredi 13 mai après-midi afin de compenser la perte des enseignements du vendredi 15 mai après-midi (en école élémentaire, le mercredi après-midi aura la durée d'un vendredi travaillé).
 - Les personnels disposeront ainsi du week-end de l'Ascension en contrepartie du travail qu'ils auront fourni le 15 octobre après-midi (temps de réflexion collective) et le 13 mai après-midi (demi-journée de classe).
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIEIL souhaite réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux au lieu-dit « le Petit Mont » à cause des nombreuses casses de fils. Pour ce faire, une convention de servitude souterraine et une convention de passage sera conclue avec la SIEIL.
- L'ensemble des membres du Conseil sont invités à la cérémonie du 11 novembre et au repas avec leur conjoint.
- La FCPE a un nouveau bureau dont les membres sont les suivants :
 - Président : Mickaël AUDOUIN
 - Trésorière : Angélique DEVANNE
 - Secrétaire : Aurélie RIVIERE
 - Vice-présidente : Nathalie DUPUY
 - Vice-trésorière : Laure CORREA
 - Vice-secrétaire : Sophie BENESTON
- L'inauguration de la Prévôté, des logements et de la cantine s'est bien déroulée. L'article de la Nouvelle République devrait paraître prochainement.
- La communauté de communes a pour projet de créer un site internet pour l'ensemble des communes du territoire. Le Conseil communautaire a mis en suspend cette décision en raison d'un coût trop élevé.
- Madame Bénédicte RICARD informe le Conseil qu'elle a participé à la visite du centre de formation du SDIS à Ballan-Miré. Dans le cadre des NAP, un travail de prévention est fait auprès des enfants.
- Monsieur Laurent BARILLET indique que l'Association Mémoire et Patrimoine tiendra sa première réunion publique le 03 novembre 2014 et la première Assemblée générale aura lieu le 19 janvier 2015 à 20h30.
- Monsieur Francis POUZET informe qu'un Rendez-vous avec les services de l'ADAC a eu lieu concernant l'aménagement de la circulation dans la rue principale. Ils rendront les résultats de leur étude avec un chiffrage pour décembre 2014.
- Madame Florence BOULLIER revient sur le bilan positif de la mise en place des NAP. Un problème d'organisation pour rendre les enfants aux parents est toutefois observé. La FCPE sera sollicitée pour être bénévole pour la mise en place des NAP.
Enfin, Madame Florence BOULLIER indique que deux salles vont être refaites au presbytère.
- Monsieur Marc FOUQUIER revient sur la journée du Patrimoine qui a connu un réel succès. Maintenant, il va falloir faire perdurer l'exposition et la renouveler. Un travail avec les écoles, d'octobre à mai pourrait être mis en place. Il reste également à déterminer ce qu'il sera fait des dons et où les stocker. Idem pour les prêts de particuliers.
- Madame Florence BOULLIER indique qu'il y a un gros problème de disponibilité des salles sur la commune.
- Monsieur Marc FOUQUIER indique le changement du miroir de circulation devant la mairie.
- Monsieur Christophe BRETON indique que les travaux d'enrobés et de pose de bordures ont été effectués. Le bicouche sera fait la semaine prochaine.
- Madame Fabienne BAUDON interpelle les élus sur le non ramassage des poubelles par la mairie au club de football pendant 15 jours.
- Madame Marie-Pierre BOUGREAU signale le mauvais état des routes et des fossés.

- Madame Annabel LE COZ souligne la réactivité d'intervention suite à un problème de câble téléphonique à la Croix des Haberts (câble détendu).
- Madame Janine PERROT demande de l'aide pour les NAP le lundi où elle remplace l'animation jardinage.
Elle indique également que l'épicier serait prêt à déménager pour 150 m² dans les futurs locaux commerciaux.
- Madame Carole DEZYN indique qu'il y a des problèmes de circulation dans Saint-Epain.
Elle demande que la cour de l'école soit balayée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 23 h 00.

Pour affichage, le 24 novembre 2014
Le Maire,

Serge LECOMTE